

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Transition énergétique : la Municipalité renforce ses aides financières aux particuliers et aux entreprises

---

Nyon, le 28 mars 2023 – **Pour tenir compte des avancées techniques et du nombre grandissant de projets privés en matière de production d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, la Ville de Nyon double le montant destiné à soutenir les particuliers et les entreprises, et introduit de nouvelles subventions.**

La Municipalité de Nyon revoit sa directive relative à l'encouragement de projets privés dans le domaine de la production d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Pour tenir compte des dernières avancées techniques et de l'augmentation des projets privés, elle revoit les conditions d'octroi de certaines subventions et en introduit de nouvelles.

Désormais, font également l'objet d'un soutien financier :

- la rénovation énergétique exemplaire d'un bâtiment existant ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques couvrant l'intégralité d'une toiture ;
- le raccordement à un réseau de chauffage alimenté par une énergie renouvelable ;
- l'achat d'un four de cuisine efficient (en plus des réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselles, lave-linges, lave-linges séchants) ;
- la réparation d'appareils électroménagers ou électroniques.

Ces nouvelles subventions, comme celles déjà en vigueur, font partie d'une démarche de la Ville de Nyon pour accompagner les particuliers et les entreprises vers la transition énergétique. Ces incitations économiques viennent en compléments d'autres aides proposées par le Canton de Vaud et la Confédération. Elles s'inscrivent dans le cadre du Plan climat *Nyon s'engage*, dont s'est dotée la Municipalité pour répondre de manière efficace, rapide et réaliste à l'urgence climatique et à ses conséquences sur le territoire nyonnais.

Afin de donner à la Ville les moyens de ses ambitions et de jouer un rôle moteur dans la transition énergétique, la Municipalité a obtenu en mai 2022 du Conseil communal un relèvement de la taxe sur l'électricité à 1 ct/kWh afin d'alimenter le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables (EEER). C'est précisément ce relèvement qui a permis notamment de doubler le montant à disposition pour les subventions destinées aux projets énergétiques privés ainsi que l'engagement d'un Délégué aux énergies au sein des Services industriels.

#### Plus d'informations :

- **M. Damien Chiffelle, Délégué aux énergies, [energie@nyon.ch](mailto:energie@nyon.ch), 022 316 45 27**
- **Nouvelle directive communale relative à l'encouragement de projets privés : [nyon.ch/subventions-energie](https://nyon.ch/subventions-energie)**
- **[Subventions cantonales et fédérales en matière énergétique](#)**

#### **Nyon s'engage, le Plan climat communal**

En 2020, la Municipalité s'est dotée d'un Plan climat communal, *Nyon s'engage*, ayant comme objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Ce document a pour ambition de prioriser et d'accélérer l'action communale en recentrant les efforts, notamment humains et financiers, en faveur des projets permettant de répondre à l'urgence climatique. Dans ce cadre, vingt actions prioritaires à haut potentiel ont été retenues dans la première version de *Nyon s'engage*, regroupées en cinq domaines d'actions : énergie des bâtiments, anticipation des conséquences du changement climatique, mobilité, engagement de la population et du secteur privé, organisation interne et transversale. [nyon.ch/nyonsenage](https://nyon.ch/nyonsenage)



#### **Contacts presse**

**M. Pierre Wahlen**, Municipal en charge des Services industriels, 079 403 93 11

**M. Damien Chiffelle**, Délégué aux énergies, 022 316 45 27